



Un comité hygiène et sécurité s'est tenu le 19 juin 2007.

Le président du comité, monsieur Courtecuisse, exprime son intention d'expérimenter la mise en place de défibrillateurs automatiques dans certains grands centres. Le coût d'un défibrillateur est d'environ 1800€ qui seraient financés par le CHS, les 200€ d'entretien annuel seraient assumés par les directions.

La CGT exprime son accord avec cette initiative, mais souligne également l'intérêt de ce dispositif pour les petites structures isolées, dans lesquelles l'arrivée des secours est plus lente.

Le président du comité décide la mise en place d'un groupe de travail en septembre sur cette question, en précisant qu'il s'agit d'un plan d'acquisition pluriannuel.

Rapport du médecin de prévention

A l'écoute de ce rapport, la CGT se félicite, que les problèmes du stress et de la souffrance au travail soient explicitement reconnus par la médecine de prévention.

Le docteur Miot Quardel rappelle l'existence de la formation sur la gestion du stress, qui est une bonne formation.

Maurice Hamon, le secrétaire animateur rappelle au comité, qu'il y a 4 sessions prévues cette année.

Le président souhaite que cela soit un stage pour toutes les catégories de personnes, y compris l'encadrement qui souffre également du stress.

La CGT s'étonne que les affections rhumatologiques, sont dans 60% des cas considérées comme sans rapport avec le travail, alors que les conditions de travail sont de plus en plus difficiles.

Le docteur Chevalier précise que cela ne recense que les agents vus pour un aménagement de poste, mais que cela ne prend pas en compte les agents qui lors des visites médicales se plaignent de mal de dos etc...

Maurice Hamon rappelle qu'il y aura cette année trois sessions gestes et postures.

Questionnaire sur l'évolution des risques professionnels

La CGT demande s'il ne serait pas possible d'éditer le bulletin d'information annuel du CHS.

Maurice Hamon répond que cela avait déjà été envisagé mais que cela coûte très cher.

Le président précise que les agents doivent le recevoir sur leur poste de travail.

La CGT regrette et condamne l'absence totale de lien entre le CHS DI du Nord et les différents Comités Techniques Paritaires locaux, elle estime que les débats seraient plus constructifs si l'hygiène et la sécurité était abordée dans les CTP.

La CGT demande donc, que conformément à la législation, les documents tel que le rapport annuel sur l'évolution des risques professionnels et le programme annuel de prévention soient communiqués aux CTP.

Maurice Hamon informe le comité qu'il transmettra ces documents aux présidents des CTP.

Dossier Technique Amiante au Trésor

Suite à la séance précédente du comité, monsieur Bouchet indique qu'une lettre a été envoyée au préfet le 25 mai 2007 demandant l'intervention auprès des bailleurs qui n'ont pas fourni le DTA. Il n'y a pas de réponse du préfet à ce jour. La CGT estime qu'en l'absence de réponse, il faudra qu'on agisse, qu'on prenne nos responsabilités.

La CGT demande où en est l'enquête épidémiologique diligentée sur le site de Fives.

Le docteur Chevalier répond que l'épidémiologiste de la DDASS analyse le sol, l'air et l'eau, que ces analyses sont en cours.

Utilisation des crédits

La CGT remarque que lors des réinstallations de sites, on n'a pas de réflexion, la plupart du temps, on est mis devant le fait accompli.

Le président indique que sur les dossiers locaux, on peut être associé, mais c'est plus difficile sur les gros dossiers nationaux, la direction locale n'est pas associée.

La CGT, devant l'ampleur pris par les centres d'appels téléphonés, demande une visite de site pour étudier le problème.

Elle soulève également le manque d'hygiène dans les locaux du ministère des finances, qui parfois devient scandaleux.